



Rapport de la commission des finances
chargée de l'examen
de la gestion financière du Conseil d'État
pour l'exercice 2024

(Du 29 avril 2025)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission des finances (COFI) chargée de l'examen du rapport sur la gestion financière du Conseil d'État pour l'exercice 2024.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante :

Composition du bureau

Président : M. Patrick Erard
Vice-président : M. Antoine de Montmollin
Rapporteur : M. Damien Humbert-Droz

Sous-commissions

1. *Département de la santé, des régions et des sports – Autorités (DSRS) :*
M. Quentin Di Meo, président, M^{me} Mireille Tissot-Daguette et M. Hugo Clémence
2. *Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC) :*
M. Alexis Maire, président, et M. Armin Kapetanovic
3. *Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFFD) :*
M. Andreas Jurt, président, M. Antoine de Montmollin et M^{me} Christine Ammann Tschopp
4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) :*
M. Niel Smith, président, M. Quentin Geiser et M^{me} Anne Bramaud du Boucheron
5. *Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) :*
M. Patrick Erard, président, et M. Damien Humbert-Droz

La commission des finances a été soutenue dans ses travaux par M^{me} Anne Fava, assistante parlementaire.

1. INTRODUCTION

La COFI a traité les comptes 2024 lors de trois séances, les 25 mars, 5 et 20 mai 2025.

La séance du 25 mars a été consacrée à la présentation chiffrée des comptes 2024 de l'État en présence de la cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation et du chef du service financier.

La séance du 5 mai a été consacrée à la présentation du rapport 25.020 du Conseil d'État à l'appui des comptes 2024 de l'État, ainsi qu'à la discussion et au vote d'entrée en matière relatifs à ceux-ci. La séance du 20 mai 2025 a été consacrée à l'examen des comptes, à une discussion sur les états financiers, ainsi que sur les projets de loi et de décrets proposés dans le cadre du bouclage. Ces séances se sont déroulées en présence de la cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation et du chef du service financier.

Les membres des sous-commissions des finances et de gestion se sont réunis entre le 6 et le 9 mai 2025 pour examiner les comptes des autorités et des départements.

Le rapport présent rapport a été adopté par voie électronique le 26 mai 2025.

2. DÉBAT D'ENTRÉE EN MATIÈRE

Bien que consciente des éléments externes permettant d'aboutir à bénéfice – notamment des rentrées fiscales pouvant être qualifiées d'exceptionnelles –, la commission est satisfaite de constater le résultat des comptes de l'État et remercie le Conseil d'État et les services pour le travail accompli durant l'année 2024. La période de haute conjoncture ayant prévalu durant cet exercice semble néanmoins s'assombrir quelque peu.

Certaines voix s'élèvent toutefois s'agissant des versements de 50,4 millions de francs à la réserve de lissage et de 2,8 millions de francs à la réserve de politique conjoncturelle (qui a atteint son maximum légal). Rappelant qu'avant ces attributions le bénéfice s'élevait donc à plus de 110 millions de francs, ces commissaires considèrent qu'il est impératif d'engager une réflexion politique sur l'utilisation de ces moyens, en envisageant notamment des actions concrètes en faveur du développement durable, de la transition énergétique, du soutien aux classes moyenne et populaire et, plus largement, du bien-être de la population neuchâteloise.

D'autres commissaires soulignent que l'évolution de l'endettement est extrêmement préoccupante et, sous cet angle, appellent également de leurs vœux une remise en question de l'utilisation du bénéfice, notamment en lien avec un bénéfice qualifié de sans précédent. Ils et elles considèrent que le niveau de la dette est un indicateur péjorant l'image du canton et demandent au Conseil d'État de trouver des solutions pour le contenir, voire le réduire de manière significative.

3. VOTE D'ENTRÉE EN MATIÈRE

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2024.

4. EXAMEN DES COMPTES

Les préoccupations exprimées par une partie de la commission s'agissant de l'endettement ont donné lieu à des explications techniques de la part du département. Celles-ci ont mis en exergue les exigences paradoxales du mécanisme de maîtrise des finances qui, d'une part, contraint l'État à investir au moins 3,5% des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et hors imputations internes) qu'il se doit d'autofinancer à 70% et, d'autre part, à réduire de 1% le découvert pour contrecarrer l'endettement. Le cumul de ces deux contraintes se traduit par une tension entre des investissements ambitieux, gages d'un État dynamique, et un compte de fonctionnement économe.

Il est également souligné que le degré d'autofinancement selon la méthode prônée par le MCH2 est plus élevé (207%) que celui calculé dans le cadre des mécanismes de frein à l'endettement (121%), en raison de son mode de calcul et des attributions aux réserves.

En conséquence, un résultat aussi excédentaire que celui des comptes 2024 permet un transfert de l'autofinancement à hauteur de 2 millions de francs vers les exercices futurs laissant augurer un

rattrapage partiel des investissements non réalisés. Si, par pure hypothèse, il devait se répéter plusieurs années de suite, un tel résultat conduirait à un désendettement progressif de l'État.

S'agissant des investissements, le taux de réalisation des investissements à hauteur de 68% est salué. Néanmoins, les commissaires ont également perçu que cette situation engendrera à l'avenir de fortes tensions en matière de respect du mécanisme de frein à l'endettement, car si les investissements seront conséquents, le bénéfice devra l'être également afin de respecter le critère du degré d'autofinancement. Or, les perspectives économiques n'étant pas très favorables, une baisse des recettes fiscales est à prévoir et il faudra également tenir compte de la volatilité d'autres revenus importants tels que les versements de la BNS et la péréquation fédérale.

Des compléments ont été demandés s'agissant de certains écarts d'investissements observés entre le budget les comptes, du volume d'investissements reportable sur le budget 2026, de la composition et la valorisation du patrimoine administratif, ainsi que sur quelques points d'actualité tels que l'impact d'un retour aux taux négatifs par la BNS, l'impact de la prise de participations du RHNe dans un groupe privé, ainsi que du bouclement tardif d'entités externes ne permettant pas l'intégration de ces résultats dans l'exercice passé sous revue.

5. MODIFICATIONS LÉGALES SOUMISES À L'ADOPTION DU GRAND CONSEIL

5.1. Projet de loi modifiant la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)

La modification des règles de réévaluation du patrimoine financier (PF) prévoit le passage d'une obligation systématique à une réévaluation périodique, sans fréquence définie à ce jour. Cette évolution vise à renforcer la prudence comptable, tout en évitant des revalorisations artificielles générant des bénéfices comptables sans impact réel sur les liquidités. La majorité des communes soutient également l'abandon de la réévaluation automatique tous les cinq ans. Les différences de méthodes entre communes et avec le canton montrent l'absence d'uniformité en matière de réévaluation des immobilisations. La rubrique 108 du bilan, qui recense les biens-fonds, pourrait ainsi rester stable pendant plusieurs années, sa valeur étant volontairement prudente et théorique. Une réévaluation pourrait générer une plus-value comptable en cas de vente, mais sans incidence sur le bilan global de l'État. Enfin, bien qu'une adaptation de la valeur du PF à l'inflation soit évoquée, elle reste conditionnée à une chronologie différenciée selon le type de biens et doit faire l'objet de décisions du Conseil d'État. À noter finalement que les réévaluations n'ont pas d'influence sur les taux d'intérêts pratiqués par les prêteurs, qui retraitent les données, dont la valeur du bilan, selon leurs propres analyses.

5.1.1. Vote d'entrée en matière

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

5.1.2. Vote final sur le projet de loi

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'adopter ce projet de loi.

5.2. Projet de décret modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 840'000 francs pour l'octroi de prêts dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre le surendettement, un crédit d'engagement avait été accordé au SFIN pour octroyer des prêts sans intérêts. Toutefois, aucune dépense n'a encore été effectuée en raison de conditions d'octroi trop strictes. Conscient des limites de l'outil, le Conseil d'État a introduit de nouvelles dispositions depuis septembre 2024 et le SFIN s'est réorganisé en créant un office dédié au contentieux et au désendettement. La directive encadrant les plans de désendettement a également été révisée. Le Conseil d'État sollicite désormais un délai de quatre ans supplémentaires pour permettre la mise en œuvre effective de ce dispositif, qui fait actuellement l'objet d'ajustements en collaboration avec les acteurs de terrain, notamment pour mieux intégrer certaines réalités comme la prise en compte de l'impôt courant dans le calcul du minimum vital. La commission s'est interrogée sur cette « non-dépense » et la pertinence technique de l'outil proposé,

souhaitant à l'avenir que celui-ci soit plus utilisable.

5.2.1. Vote d'entrée en matière

Par 9 voix et 4 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

5.2.2. Vote final sur le projet de décret

Par 10 voix et 3 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'adopter ce projet de décret.

5.3. Projet de décret abrogeant divers textes obsolètes (toiletage du recueil systématique neuchâtelois)

Le RSN a fait l'objet d'un examen systématique par le SJEN qui a identifié un grand nombre de décrets obsolètes. Les textes de compétence du Conseil d'État ont également été examinés afin d'être nettoyés des dispositions désuètes.

5.3.1. Vote d'entrée en matière

Sans opposition, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

5.3.2. Vote final sur le projet de décret

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'adopter ce projet de décret.

6. POSITION DES GROUPES

Position du groupe libéral-radical

L'exercice 2024 se solde par un excédent de 56,4 millions de francs, supérieur de 46,9 millions de francs au budget initial, et ce sans recourir aux réserves conjoncturelles ni de lissage. C'est la cinquième année consécutive d'excédent, témoignant d'une discipline budgétaire exemplaire. Ce surplus permet de renforcer le bilan de l'État et d'envisager de nouveaux investissements sans remettre en cause le frein à l'endettement. Ce mécanisme permet dès lors d'atteindre les objectifs, à savoir retrouver un équilibre financier à long terme sans compromettre les investissements à travers le canton.

Malgré ce contexte favorable, plusieurs indicateurs traduisent un ralentissement de l'activité économique qui doit nous pousser à la prudence pour les prochaines années :

- Hausse des défauts de paiement et des faillites : le nombre d'actes de défaut de biens et de poursuites a augmenté de 8% par rapport à 2023, signe que certaines entreprises et certains ménages sont fragilisés par la hausse du coût de la vie, en particulier des primes d'assurance maladie ;
- Chômage en légère progression : après avoir atteint un plancher historique de 2,6% en avril 2023, le taux de chômage est remonté à 4,2% à fin décembre, illustrant l'incertitude des entreprises face aux perspectives économiques ;
- Ralentissement de la croissance du PIB cantonal : les estimations prévoyaient une hausse de 1,8%, mais la réalité pourrait se situer autour de 1,2% seulement, en raison notamment des difficultés de l'industrie horlogère et de la microtechnique.

Ces tendances justifient la prudence des prévisions budgétaires.

Notre groupe souhaite ici souligner les risques liés à la politique protectionniste américaine et sa surenchère tarifaire. Or, le canton de Neuchâtel exporte pour près de 5 milliards de francs vers les États-Unis, principalement dans les secteurs de la pharma, de l'horlogerie de précision et des composants électroniques. À titre d'exemple, près de 40% de nos exportations horlogères dépendent du marché américain. Toute nouvelle restriction pourrait avoir un impact direct sur l'emploi local.

À l'opposé, il est rassurant de constater que l'État renforce simultanément ses partenariats avec d'autres régions, notamment la Chine et l'Asie du Sud-Est, régions avec lesquelles des accords de

coopération ont été signés. Le groupe LR soutient ces initiatives, qui tendent à réduire notre dépendance à un partenaire dominant et à créer de nouvelles opportunités pour nos PME.

Après plusieurs années marquées par un solde migratoire négatif, les chiffres de 2024 montrent un retour à l'équilibre. Cette stabilisation est essentielle pour garantir le soutien et le financement des différentes politiques sociétales (social, climat, santé, formation).

Enfin, en ce qui concerne les investissements, ceux-ci se sont montés à 82 millions de francs, soit 3,42% des revenus déterminants, juste en dessous du seuil légal de 3,5%. Néanmoins, grâce à un autofinancement de 121%, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'endettement. Précisons également que la dette au sens étroit augmente de 7,9 millions de francs.

En conclusion, le groupe LR se réjouit du résultat 2024, fruit d'une gestion rigoureuse et d'une conjoncture encore favorable. Toutefois, les premiers signaux de ralentissement, les incertitudes des échanges avec les États-Unis et les impératifs d'investissement appellent à la prudence budgétaire. En poursuivant les efforts d'attractivité économique et démographique, le canton de Neuchâtel disposera de nouvelles ressources et de la stabilité nécessaires pour relever les défis futurs et pour soutenir ses politiques sociétales et environnementales.

Position du groupe socialiste

Le traitement des comptes 2024 coïncide avec la période de transition entre les autorités de la législature 2021-2025 et celles de la législature 2025-2029. En conséquence, la position exprimée reflète l'avis des représentant-e-s socialistes au sein de la commission des finances et non pas les réflexions de l'ensemble du groupe.

Le résultat financier positif et largement meilleur qu'escompté au budget en 2024 réjouit le groupe socialiste. En effet, l'exercice 2024 présente un excédent de revenus de 56,4 millions de francs. Si l'on y ajoute les 50,4 millions de francs attribués à la réserve de lissage de recettes fiscales et les 2,8 millions de francs versés à la réserve de politique conjoncturelle, on constate un bénéfice « réel » de près de 110 millions de francs. Ce résultat est en partie le fruit de la conjoncture favorable, mais aussi du travail de consolidation des finances de l'État mené depuis plusieurs années.

Comme pour les comptes 2023, le groupe socialiste souligne que la bonne santé financière de l'État doit lui permettre d'assumer pleinement ses missions et de soutenir celles et ceux qui en ont le plus besoin. En ce sens, la comparaison entre l'évolution du pouvoir d'achat d'une partie de la population neuchâteloise et celle des finances cantonales laisse quelque peu songeur, d'autant plus que le total des réserves de l'État (lissage, conjoncturel, développement durable, impulsion, patrimoine administratif, patrimoine financier) culmine à 528,8 millions de francs.

Le groupe socialiste continuera ainsi à s'engager pour des mesures déterminées en faveur des classes moyenne et populaire, à l'image de l'accessibilité financière des transports publics ou du renforcement des subsides d'assurance maladie. À ce titre et au vu de l'impact du niveau des primes sur la population, le groupe socialiste se réjouit que les montants alloués dans le cadre du budget 2024 aux subsides d'assurance maladie à disposition aient été pleinement utilisés par l'exécutif.

Concernant le niveau des investissements, celui-ci n'atteint tout juste pas la limite minimale fixée ancrée par les mécanismes de frein à l'endettement (3,42% contre 3,5% des revenus déterminants). Il convient toutefois de relever qu'avec un taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget de 68%, des efforts conséquents ont été effectués, comme en 2023. Le taux d'autofinancement s'élève à 121% (et est en réalité plus élevé en raison des attributions aux réserves), ce qui confirme que le canton a les moyens de jouer pleinement son rôle social, économique et pour une transition écologique socialement juste.

En conclusion, les commissaires socialistes de la commission des finances préavisent favorablement les comptes 2024. Nous tenons en particulier à remercier l'ensemble des collaborateur-trice-s de l'État ainsi que les membres de l'exécutif pour tout le travail accompli au service de la population neuchâteloise.

Position du groupe VertPOP

Le groupe VertPOP accueille avec satisfaction les résultats des comptes 2024. Un bénéfice historique de plus de 56 millions de francs (après attribution aux réserves), fruit d'une conjoncture favorable, de revenus fiscaux réjouissants et d'une gestion rigoureuse. Ce résultat prouve que le canton est capable de dégager des marges, même dans un contexte mondial incertain. Nous

saluons et remercions les services de l'administration pour leur engagement et la qualité de la gestion durant l'exercice.

Mais que faire de ce résultat ? Si remplir les réserves conjoncturelles peut sembler prudent, nous rappelons que ces fonds cumulent aujourd'hui plus de 600 millions de francs, soit davantage que le découvert au bilan ! Ce coussin est largement suffisant pour affronter les prochaines secousses économiques. Il est donc légitime de se poser la question : et maintenant ?

Nous appelons à un changement de cap stratégique. Il est temps d'utiliser une partie de ces ressources pour investir résolument dans la transition écologique et renforcer les piliers de notre cohésion sociale.

Dans la transition durable, le canton peut – et doit – jouer un rôle moteur : fonds pour la rénovation énergétique des bâtiments, développement des mobilités douces et des transports publics, soutien à l'agriculture de proximité, adaptation aux changements climatiques. Nous attendons avec impatience le Plan climat 2, qui devra être accompagné des moyens financiers à la hauteur de l'urgence. Par ailleurs, nous soulignons la nécessité d'inclure dans les politiques publiques une sensibilisation à l'impact environnemental de notre consommation numérique : surabondance de données, suréquipement, pollution numérique invisible mais croissante... Cette prise de conscience doit se traduire en actions concrètes, notamment dans les domaines de l'administration, de la formation et de la communication. Dans l'éducation, des classes trop chargées, des élèves à besoins particuliers sous-encadrés et un personnel en tension fragilisent le droit à une éducation de qualité pour toutes et tous. Les résultats préoccupants de nos élèves en langues démontrent la nécessité de renforcer rapidement les moyens pédagogiques et le soutien aux enseignant-e-s. Réinvestir ici, c'est assurer notre avenir. Dans la santé, les défis liés à la santé mentale, aux soins de proximité et à l'hôpital public et au vieillissement, notamment en lien avec le manque de places en EMS, doivent être anticipés par des engagements concrets, humains et durables.

Si l'on peut se réjouir d'une stabilisation de la dette au sens étroit (1,8 milliard de francs), il est regrettable qu'aucun effort concret n'ait été entrepris pour la réduire structurellement. En période de bénéfices, ne pas en profiter pour baisser le poids des intérêts futurs est regrettable. Réduire la dette, c'est libérer des ressources afin d'être en mesure d'investir pour demain.

Nous attendons avec attention l'analyse des résultats communaux. La hausse des recettes fiscales cantonales, bien que socialement redistributive, doit aussi se traduire par un effet équitable entre les communes. Voyons donc si notre système de péréquation intercommunale fonctionne également lors d'une hausse des revenus.

Les défis qui nous attendent sont majeurs : pression sur le système de santé, modernisation des infrastructures, adaptation climatique, maintien du pouvoir d'achat, préservation de la biodiversité, évolution du système de formation. Face à ces enjeux, nous devons faire preuve de courage politique. Garder des finances solides est essentiel, mais investir intelligemment dans l'humain, la formation et la durabilité l'est tout autant. Le groupe VertPOP poursuivra son engagement pour que chaque franc disponible serve à bâtir un canton plus juste, plus résilient et plus respectueux de la planète.

Position du groupe UDC

Le groupe UDC remercie les services de l'État pour le travail effectué pour la présentation des comptes 2024.

Nous constatons de manière récurrente qu'à chaque bouclage des comptes, nous avons toujours un sérieux problème pour respecter les critères de frein à l'endettement, dans cet exercice le critère du volume d'investissements minimum.

Le groupe UDC est conscient des difficultés d'établir un budget précis, surtout en ce qui concerne les revenus fiscaux. Dans le cas présent, les revenus fiscaux sont en hausse de 120,5 millions de francs, ce qui, *in fine*, fait que l'on ne respecte pas le volume d'investissements minimum.

Notre groupe reste toujours préoccupé, année après année, de l'augmentation constante de la masse salariale, de l'augmentation des charges de manière générale, notamment dans le domaine de l'administration générale et de la prévoyance sociale et, pour terminer, de l'augmentation de la dette.

Pour les années à venir, et compte tenu des annonces faites par la Berne fédérale dans le cadre des mesures d'économies, il faudra s'attendre très probablement à des reports de charges sur les cantons. De plus, un ralentissement général de l'économie est déjà amorcé, la prudence reste donc de mise pour l'établissement des prochains budgets.

Pour conclure, nous sommes satisfaits de la bonne tenue des comptes. Ces derniers sont bénéficiaires pour la cinquième année consécutive, mais, comme déjà dit, notre groupe restera vigilant ces prochaines années. Dans sa majorité, notre groupe acceptera les comptes 2024.

Position du groupe Vert'Libéral-Le Centre

Le groupe Vert'Libéral-Le Centre remercie les services de l'État pour la bonne gestion des comptes. La bonne conjoncture économique ainsi que l'éloignement des conséquences des différentes crises ont permis au canton de faire face à divers imprévus et de dégager un excédent de revenus d'environ 1,7 million de francs. Le résultat des comptes 2024 est meilleur que cela, car un montant de 54,2 millions de francs a été alloué à la réserve de lissage, alors qu'il était prévu un prélèvement de 2,5 millions de francs au budget. Cette bonne conjoncture a aussi permis de ne pas toucher aux autres réserves, dont celle allouée au développement durable.

Ce climat économiquement favorable n'est pas forcément là pour durer. Les prévisions sont incertaines et nous devons rester prudents concernant les prochaines années, tout en restant attentifs aux objectifs climatiques que nous nous sommes fixés.

Malgré le bon résultat, les comptes ne remplissent pas deux des trois critères nécessaires pour respecter le frein à l'endettement. Le volume minimum des investissements est, pour une fois, atteint, ce qui est source de satisfaction. Cependant, le degré minimal d'autofinancement et l'excédent de revenus ne sont pas suffisants pour répondre aux critères exigés. Avec la décision du Conseil d'État de renflouer la réserve de lissage de 54,2 millions de francs, il est difficile, en sus, de répondre à ces deux critères. La question d'ordre politique est de savoir s'il faut privilégier les réserves ou le respect des règles de frein à l'endettement. Pour notre part, il nous semble important que les comptes puissent d'abord respecter les règles financières qui ont été fixées, avant de pouvoir provisionner des réserves.

En prenant le montant des investissements réalisés, nous arrivons à presque trois quarts de ceux budgétés, ce qui représente une grande amélioration par rapport aux années précédentes. Cependant, ce montant tient compte de l'achat du bâtiment administratif des Poudrières pour 14,7 millions de francs non budgétés. En réalité, seulement 71,5 millions de francs des 117,8 millions de francs d'investissements budgétés ont bien été réalisés. Ce montant représente un peu plus de 60%, ce qui est déjà une amélioration par rapport aux précédentes années, où les investissements réalisés dépassaient à peine la moitié de ceux budgétés. Nous saluons cette amélioration et espérons que cette part augmentera encore ces prochaines années. L'assainissement du patrimoine bâti, la mise en application du Plan climat et la transition énergétique ont besoin de ces investissements, à nos yeux indispensables.

Même si l'économie semble résiliente et que l'inflation tend à se stabiliser, de nombreux défis restent toujours présents, dont certains ne semblent pas avoir de solutions immédiates, comme l'augmentation des coûts de la santé ou la pénurie de main-d'œuvre. Cependant, la transition énergétique amène différentes solutions qui ne dépendent que de nos choix politiques, de nos ambitions et de l'orientation de nos investissements. Notre canton possède une puissance économique importante relativement aux autres cantons de Suisse. Nous sommes parmi les premières régions exportatrices et le dépôt de brevets par habitant est le plus important du pays. Nous devons soutenir les domaines innovants de notre tissu économique. Devant l'urgence climatique, nous appelons de nos vœux l'accomplissement sans délai de mesures qui soutiennent de manière cohérente et transversale l'ensemble des piliers de la transition écologique.

7. VOTE FINAL

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'adopter le décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2024.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 26 mai 2025

Au nom de la commission des finances :

Le président,
P. ERARD

Le rapporteur,
D. HUMBERT-DROZ